



Visa de retour pour ancien résident en France

Par **msbkada**, le **19/08/2009** à **14:12**

Bonjour, je suis médecin spécialiste algérien ayant travaillé en France pendant 8 ans. Mon dernier contrat de travail a été en 2008 ; j'ai eu une autorisation de travailler par l'ANAEM en avril 2008 ; ensuite à des obligations familiales j'ai dû quitter le territoire français le 1/5/2008 ; (ma femme aller accouchée) j'avais en ma possession le récépissé de renouvellement ainsi que la carte de séjour. Récemment j'ai eu un nouveau contrat de travail dans un centre hospitalier en France. Je voudrais connaître les démarches pour retourner en France travailler. J'ai déposé il y a 10 jours une demande au niveau du consulat de France pour obtention d'un visa de retour ou d'un visa long séjour. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

NB : DANS MA DEMANDE DE VISA ILS ONT PRIS LE CONTRAT DE TRAVAIL + ATTESTATION D'HEBERGEMENT + 3 DERNIÈRES FICHES DE PAYS DE MON DERNIER CONTRAT EN FRANCE (2008). LE RÉCÉPISÉ ET LA CARTE DE SÉJOUR PERIME. EST-CE QUE CE DOSSIER ME PERMET D'OBTENIR UN VISA DE RETOUR OU LONG SÉJOUR.

Par **anais16**, le **19/08/2009** à **17:50**

Bonjour, pour qu'une personne étrangère vienne en France pour y travailler, il existe une procédure d'introduction de travailleur salarié. C'est à l'employeur de déposer une demande à la DDEFP avec, entre autres, engagement de versement de la taxe OFII et une lettre explicitant les raisons de vous vouloir vous comme salarié. Si la demande est acceptée, le dossier est envoyé au consulat pour visa long séjour de salarié.

Par **msbkada**, le **20/08/2009** à **20:03**

merci de votre réponse , en faite je suis un ancien résidant et travailleur en france , mon dernier contrat de travail date de 2008 ;pour des problemes familliaux je n'ai pas pu retourner en france l'année passer ,je vous informe aussi que mon ancien employeur a déjà fait ces procédures et j'ai eu un avis favorable en avril 2008 pour travailler . donc ma situation actuelle c'est que j'ai un nouveau contrat de travail , un récépissé et un carte de séjour périmé depuis aout 2008 .est ce que j'ai le droit d'avoir un visa de retour .ou un visa long séjour .merci de votre réponse d'avance .

Par **anais16**, le **21/08/2009 à 14:49**

Bonjour,rnrncomme je vous le disais, il va falloir refaire les démarches depuis le début, avec votre employeur. Cela prendra du temps, mais si le dossier est passé en 2008, je pense qu'il passera également en 2009.rnrnPar contre, vous ne pouvez vous prévaloir d'une demande de 2008, car si le dossier avait été accepté, vous aviez trois mois pour venir en France avec le visa. Le récépissé et la carte, tous les deux périmés, ne donnent droit à rien.

Par **msbkada**, le **21/08/2009 à 16:38**

bonjour , mon dossier a été accepter en 2008 et j'ai travailler comme medecin spécialiste de 2007 à MAI 2008 ;a ce moment la je vivait déjà en france de 2000 à 2008 c'est a dire 8 ans de vie et de travail dans les différents hôpitaux français et je suis rentrer en Algérie qu'a partir de mai 2008 ;